

REPUBLICQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU DOUBS
 ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
 CANTON D'AUDINCOURT
 COMMUNE DE SELONCOURT
 DELIBERATION
 DU
 CONSEIL MUNICIPAL

DCM20210202-2	<u>Séance du 02 février 2021 à 18h30</u>
	L'an deux-mille-vingt-et-un du mois de février le deux le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 03 février 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 25 janvier 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u>	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : AVANCEMENTS DE GRADE – CREATIONS/SUPPRESSIONS DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des avancements de grade 2021, il est proposé :

- d'accepter la promotion de 7 agents à compter des dates indiquées,
- de supprimer les emplois d'origine dès la date effective de l'avancement.

Le tableau des créations et de suppressions de postes, au titre des avancements de grade s'établit comme suit :

Suppressions	Date de création	Créations	Motifs
<i>Adjoint administratif principal de 2^e classe</i>	03/02/2021	<i>Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Agent de maîtrise</i>	03/02/2021	<i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Agent de maîtrise</i>	01/07/2021	<i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Adjoint technique</i>	03/02/2021	<i>Adjoint technique principal de 2^e classe</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Adjoint technique</i>	03/02/2021	<i>Adjoint technique principal de 2^e classe</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Adjoint technique</i>	01/11/2021	<i>Adjoint technique principal de 2^e classe</i>	<i>Conditions statutaires</i>
<i>Auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe</i>	03/02/2021	<i>Auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe</i>	<i>Conditions statutaires</i>

La Commission Personnel, réunie le 20 janvier 2021, a émis un avis ...

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, **à/par...**

- Approuve les créations des emplois décrits dans le tableau ci-dessus à compter des dates indiquées ainsi que les suppressions des emplois d'origine dès la date effective de l'avancement
- Autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 02 février 2021

Le Maire
Daniel BUCHWALDER

PROJET